

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 Mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre Mai, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Paillers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 17 Mai 2023

ETAIENT PRESENTS : Jean-François YOU, Sébastien DURANDET, Cyril BEDIN, Charlène MINCHENEAU, Jean-Michel PASQUIET, David BONNEAU, Cynthia CHATAIGNER, Carine VRIGNAUD, Hélène GUERY, Patricka GUILLOTEAU, Sébastien PERROTIN, Guillaume MARTINEAU.

ABSENTS EXCUSES : Muriel CADOR, Rachel BOUDAUD-GABORIEAU, Eric MORNE (donne pouvoir à Guillaume MARTINEAU).

SECRETAIRE DE SEANCE : David BONNEAU.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 12 Avril 2023, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

1. RESTAURANT SCOLAIRE – CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE ET LA PREPARATION DES REPAS

Le fonctionnement du Service de Restauration Scolaire a donné lieu à un marché à procédure adaptée. Trois offres ont été reçues et analysées.

Vu le Code des Marchés Publics,

Oui l'exposé de Monsieur Le Maire et la présentation du rapport d'analyse,

Considérant la nature des propositions qui ont été formulées par les Prestataires,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** le marché à la Société Restoria qui répond aux critères énoncés dans le cahier des charges :
 - ✚ Durée du Marché : à compter du 1^{er} Août 2023 pour une période d'un an renouvelable 3 fois par voie expresse du pouvoir adjudicateur. En

toute hypothèse, le marché ne pourra excéder quatre années. La décision de reconduction ou de non - reconduction est notifiée par écrit au titulaire 3 mois avant l'expiration annuelle du marché,

- + Nombre de repas : entre 25 000 et 28 000 pour les enfants et entre 200 et 500 pour les adultes,
- + Composition et tarif des repas (HT) : 4.5 éléments avec l'offre de base en HT, 4.53 € pour les maternels, 4.67 € pour les élémentaires et 5.89 € pour les adultes soit un montant annuel estimé à 125 000 € HT soit 500 000 € HT sur la durée totale du marché.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives au marché.

2. RESTAURANT SCOLAIRE – FIXATION DU PRIX DU REPAS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle les prix pratiqués pour l'année 2022/2023. Il rappelle également que la commune a décidé de fournir les serviettes pour les repas des enfants en section maternelle contre une participation annuelle des parents.

Suite à l'attribution du marché pour l'année 2023/2024, il convient de fixer les tarifs des repas pour l'année scolaire 2023/2024 comme suit :

- + Repas enfant Maternel : 4.15 €,
- + Repas enfant Elémentaire : 4.30 €,
- + Repas adulte : 6.20 €,
- + Participation serviette de table : 5.00 € (participation annuelle).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** les tarifs comme détaillés ci-dessus pour l'année scolaire 2023/2024.

3. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2023

Monsieur le Maire propose qu'une décision modificative soit apportée au budget Principal année 2023.

Section Investissement :

OPERATION	D/R	COMPTE	DESIGNATION	AUGMENTATION DE CREDIT	DIMINUTION DE CREDIT
23 – Constructions	D	231 Opération n°60	Constructions	56 000 €	
16 – Emprunts et dettes assimilées	R	1641	Emprunts en Euros	56 000 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la décision modificative n°1 du budget Principal 2022.

4. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE VIE LE CANAL : DEMANDE D'ENQUÊTE PRÉALABLE A UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé les travaux d'aménagement d'un quartier de vie « Le Canal » sur la commune de Bazoges en Paillers.

Malgré de nombreuses démarches depuis plusieurs années pour obtenir la maîtrise foncière et afin de procéder à l'acquisition des terrains nécessaires à l'opération, la réalisation d'une demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) apparaît indispensable.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de lancer la demande d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et l'enquête parcellaire.

Le contenu des dossiers d'enquête est le suivant :

- ✚ **Dossier d'enquête préalable à la DUP**
 - 1/ Notice explicative
 - 2/ Plan de situation
 - 3/ Plan général des travaux
 - 4/ Caractéristiques des ouvrages les plus importants
 - 5/ Appréciation sommaire des dépenses

- ✚ **Dossier d'enquête parcellaire**
 - 1/ Plan parcellaire
 - 2/ Etat parcellaire

Vu l'Avis du Domaine – Estimation Sommaire et Globale en date du 06 Décembre 2021

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les dossiers d'enquête préalable à la DUP et d'enquête parcellaire,
- **DE DEMANDER** au profit de la commune de Bazoges en Paillers l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique des travaux d'aménagement du quartier de vie « Le Canal » sur le territoire de la Commune de Bazoges en Paillers,
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

5. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEDER POUR L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER OUEST

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un projet d'aménagement du Quartier Ouest de la commune a été lancé. Ce projet a pour but d'adapter les équipements aux besoins et de faciliter la mobilité des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention au titre du FEDER peut être allouée à la Commune pour l'aménagement du Quartier Ouest.

Pour cela il convient de monter un dossier de demande d'aide sur accord du Conseil Municipal.

Il convient également d'approuver le plan de financement provisoire au stade de l'APD ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
TRAVAUX		FINANCEMENT	
Voirie et terrassement	405 097.35 €	Conseil Régional Investissement communal	50 000.00 €
Assainissement EP	14 028.00 €	FEDER	150 000.00 €
Espaces verts	8 069.25 €	Autofinancement	242 294.60 €
Révision prix	15 100 €		
TOTAL	442 294.60 €	TOTAL	442 294.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le projet d'aménagement du Quartier Ouest,
- **D'APPROUVER** le plan de financement détaillé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter une demande de Subvention FEDER..

6. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS PAYS DE LA LOIRE INVESTISSEMENT COMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER OUEST

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un projet d'aménagement du Quartier Ouest de la commune a été lancé. Ce projet a pour but d'adapter les équipements aux besoins et de faciliter la mobilité des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention au titre du Fonds Pays de la Loire Investissement Communal peut être allouée à la Commune pour l'aménagement du Quartier Ouest.

Pour cela il convient de monter un dossier de demande d'aide sur accord du Conseil Municipal.

Il convient également d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
TRAVAUX		FINANCEMENT	
Voirie et terrassement	405 097.35 €	Conseil Régional Investissement communal	50 000.00 €
Assainissement EP	14 028.00 €	FEDER	150 000.00 €
Espaces verts	8 069.25 €	Autofinancement	242 294.60 €
Révision prix	15 100 €		
TOTAL	442 294.60 €	TOTAL	442 294.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le projet d'aménagement du Quartier Ouest,
- **D'APPROUVER** le plan de financement détaillé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter une demande de Subvention Investissement Communal.

7. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LA RÉALISATION D'UNE LIAISON DOUCE AU VILLAGE DE L'HERMITAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département pour l'opération suivante :

- Réalisation d'une liaison douce au village de l'Hermitage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

8. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMÉNAGEMENTS LATÉRAUX LE LONG DES ROUTES DÉPARTEMENTALES POUR LA LIAISON DOUCE AU VILLAGE DE L'HERMITAGE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un projet d'aménagement d'une liaison douce au village de l'Hermitage a été lancé. Ce projet a pour but d'adapter les équipements aux besoins et de faciliter la mobilité des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention au titre des aménagements le long des routes départementales peut être allouée à la Commune pour la liaison douce au village de l'Hermitage.

Pour cela il convient de monter un dossier de demande d'aide sur accord du Conseil Municipal.

Il convient également d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
TRAVAUX		FINANCEMENT	
Busage du Fossé	7 624.10 €	Aménagements latéraux	2 440.00 €
		Amendes de police	1 524.82 €
		Autofinancement	3 659.28 €
TOTAL	7 624.10 €	TOTAL	7 624.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le projet d'aménagement de la liaison douce au village de l'Hermitage,
- **D'APPROUVER** le plan de financement détaillé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter une demande de Subvention aménagements le long des routes départementales.

9. MODIFICATION DES MODALITÉS DE LOCATION DES SALLES

Monsieur le Maire propose de revoir les modalités des locations des salles notamment sur l'heure de mise à disponibilité de la salle. Il présente la convention de location ainsi que le règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** le règlement intérieur et la convention.

10. Questions diverses

- **Prochain Conseil Municipal le Mercredi 12 Juillet 2023 à 19 heures 30.**

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 heures 15.

Le Maire, Jean-François YOU	Le secrétaire de séance, David BONNEAU
--------------------------------	---